

en bref

SALLES-LA-SOURCE > La Société hydroélectrique de Salles-la-Source se reconnaît elle-même insolvable.

Sous ce titre, « Ranimons la cascade ! » communique. Le jugement que vient de rendre la cour d'appel du Tribunal Administratif de Bordeaux, saisie en référé, est catégorique : la Société Hydroélectrique de Salles-la-Source doit payer sans délai à la Municipalité de Salles-la-Source le montant de la redevance qu'elle lui doit depuis sept ans. Elle est par ailleurs condamnée à lui verser 1 000 euros d'amende. [...] Pour sa défense, l'entreprise reconnaît elle-même devant les magistrats de la cour d'appel être en situation d'insolvabilité et au bord de la cessation de paiement, au cas où elle devrait s'acquitter de cette dette : elle devrait alors « faire l'objet d'une procédure collective ». Qu'en est-il donc de sa prétendue capacité financière, condition nécessaire pour recevoir l'autorisation d'exploiter ? Rappelons que l'entreprise prétend dans le dossier d'enquête publique pouvoir mener à bien un chantier estimé à près de deux millions d'euros. Madame le Préfet sera-t-elle sensible à cet argument ? Ou combien faudrait-il encore de preuves patentes que ce dossier ne répond ni au respect de la loi, ni au bon sens, ni à la démocratie pour qu'un terme définitif soit enfin mis à cette lourde farce ?

071-072

36. LA DÉPÊCHE DU MIDI.